

Christine Bulliard-Marbach



> La conseillère nationale fribourgeoise PDC milite dans le comité «non au DPI». Elle dit ses réserves par rapport à la loi qui pourrait amener des dérives.

1. Comment interprétez-vous ce vote?

Je pense que la majorité a été convaincue par les témoignages de couples pour qui le DPI correspond à un vrai besoin. Personnellement, je peux vivre avec l'article constitutionnel. Par contre, la loi est inacceptable car elle permet de généraliser le DPI et donc d'ouvrir la porte à la sélection des embryons. La netteté du vote sur l'article constitutionnel ne permet pas de préjuger du résultat du référendum qui va être lancé.

2. Si vous pouvez vivre avec l'article constitutionnel, pourquoi l'avoir combattu?

Je ne voulais pas prendre le risque de dire oui maintenant car il faut encore que nous lancions le référendum et que nous le gagnions. Nous avons lancé un débat de société. Il n'est pas terminé. Malgré les progrès de la recherche, personne ne peut garantir un enfant sain et une grande partie de la population redoute l'eugénisme.

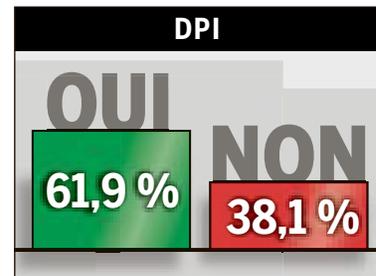
3. Le débat n'a-t-il pas déjà eu lieu dans le cadre de la présente votation?

Tout a été mélangé dans cette campagne. Le référendum permettra de clarifier le débat puisqu'on fera plus clairement la distinction entre l'article constitutionnel et la loi qui définit les conditions pratiques.

PROPOS RECUEILLIS PAR
CHRISTIANE IMSAND

Après sa défaite sur la vignette autoroutière à 100 fr. en 2013, la conseillère fédérale Doris Leuthard jouait gros hier, avec la révision de la loi sur la radio/TV. KEYSTONE

Le diagnostic à l'épreuve du référendum



CHRISTIANE IMSAND

Le score est sans appel. 61,9% des Suisses ainsi que 17 cantons et 3 demi-cantons ont approuvé hier la modification de la Constitution qui crée les conditions d'un recours au diagnostic préimplantatoire (DPI) en cas de fécondation in vitro (FIV). Elle supprime en effet le plafond maximal de 3 embryons pouvant être développés hors du corps de la femme.

Les couples qui se savent porteurs d'une grave maladie héréditaire peuvent dès lors espérer n'avoir plus besoin de se rendre à l'étranger pour procéder à un dépistage. Mais ils doivent encore faire preuve de patience car la bataille n'est pas terminée. Elle va se poursuivre avec le lancement d'un référendum contre la loi sur la procréation médicalement assistée. Il provoquera une seconde votation courant 2016.

Un texte controversé

Cette loi controversée définit les modalités d'application du DPI qui est actuellement interdit en

Suisse. Elle a suscité l'indignation des milieux proches des handicapés en ne réservant pas le dépistage aux maladies génétiques, mais en l'étendant aux anomalies chromosomiques comme la trisomie 21. Elle permet par ailleurs de développer jusqu'à 12 embryons hors du corps de la femme en vue d'une FIV. Il sera possible d'en sélectionner un seul alors que les trois embryons actuellement autorisés doivent tous être implantés, au risque de provoquer des grossesses multiples.

Il faut rappeler que le parlement a mis simultanément sous toit la révision de la Constitution et la loi d'application. La procédure est peu courante. Elle implique que le délai référendaire auquel la loi est soumise ne peut démarrer que maintenant. Sans surprise, le référendum sera lancé par le comité qui a combattu le texte approuvé hier. La différence est qu'une coalition bien plus large se dessine. Le PDC et la gauche pourraient basculer dans le camp du non aux côtés de l'UDC, des évangéliques et des organisations de personnes handicapées. La décision est entre les mains des assemblées de délégués.

Les Romands disent oui

L'acceptation de la nouvelle norme constitutionnelle est pourtant beaucoup plus nette que ne le laissait envisager la campagne. Particulièrement en Suisse romande où les cantons l'ont soutenue avec des

majorités oscillant entre 57% (VS) et 84,8% (VD). On ne peut cependant pas parler de Röstigraben. Plusieurs cantons alémaniques ont voté comme le Valais et le score a dépassé 60% à Zurich et à Bâle.

La loi sera combattue

«La clarté du vote nous surprend, commente Magali Corpataux, porte-parole romande d'AGILE.CH, la faitière des organisations de personnes avec handicap. Nous sommes néanmoins heureux d'avoir réussi à démontrer que le débat allait au-delà d'un détail dans la Constitution. Nous allons maintenant combattre la loi.» Expli-

cation de la présidente du parti évangélique Marianne Streiff-Feller: «Sans référendum, la porte sera largement ouverte pour des tests génétiques tous azimuts et une médecine de procréation en roue libre.»

Alain Berset juge ces craintes infondées. «Il reste interdit de sélectionner le sexe ou d'autres caractéristiques physiques, souligne-t-il. Les bébés sauveurs ne seront pas davantage autorisés.» La partie n'est cependant pas gagnée. La satisfaction affichée hier par la FMH et par la Société suisse de gynécologie et d'obstétrique ne correspond qu'à une victoire d'étape. I

